

Travaux de la Chambre

De la même façon, nous considérons comme très important de terminer le débat sur la motion de création d'un comité spécial mixte de la Chambre et du Sénat chargé d'étudier la mise à jour du code d'éthique des parlementaires, c'est-à-dire des députés et des sénateurs.

Nous accordons aussi une grande priorité à l'étude de tout message éventuel du Sénat sur le projet de loi C-22, au sujet de l'aéroport Pearson, et le projet de loi C-69, concernant les limites électorales.

Il serait bon, dans l'intérêt public, d'examiner un certain nombre d'autres projets de loi en troisième lecture avant que la Chambre s'ajourne, le 23 juin. Certains de ces projets de loi auront des répercussions sur la situation financière du gouvernement ou sur le développement économique du Canada. Il s'agit notamment du projet de loi C-70, qui modifie la Loi de l'impôt sur le revenu, du projet de loi C-82, concernant la Monnaie royale canadienne, du projet de loi C-86, sur la Commission canadienne du lait, du projet de loi C-88, qui traite de l'abolition des barrières commerciales intérieures, du projet de loi C-89, sur la commercialisation du CN, du projet de loi C-91, sur la Banque de développement du Canada, du projet de loi C-92, sur la Commission canadienne du blé, et du projet de loi C-94, sur les additifs à base de manganèse.

Le Canada s'est également engagé, face à la communauté internationale, à adopter rapidement le projet de loi C-87 sur les armes chimiques.

En outre, quelques projets de loi ont été déposés à la Chambre depuis un certain temps et devraient être étudiés à l'étape du rapport et en troisième lecture afin qu'ils puissent être renvoyés sans délai au Sénat. Ce sont le projet de loi C-45, qui révisé le système correctionnel et les règles de libération conditionnelle; le projet de loi C-52, qui réorganise le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux; le projet de loi C-54, sur l'administration du système de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, ainsi que le projet de loi C-65, qui prévoit la réorganisation ou la dissolution de certains organismes gouvernementaux.

• (1210)

Nous aimerions aussi renvoyer deux projets de loi assez complexes au comité parlementaire compétent avant de les étudier en deuxième lecture. Ce sont les projets de loi C-62, sur la réforme de la réglementation, et le projet de loi C-84, qui traite aussi de la réglementation.

Il s'agit là d'un programme législatif plutôt chargé. C'est la raison pour laquelle nous proposons des séances prolongées au cours des deux prochaines semaines, c'est-à-dire jusqu'au 23 juin, date d'ajournement pour l'été qui est prévue d'office dans le Règlement.

Nous proposons que la Chambre siège jusqu'à 23 h 30 du lundi au jeudi et une demi-heure de plus pour le débat d'ajournement, et jusqu'à 17 heures le vendredi. Si nous avons opté pour des séances plus longues que par le passé, c'est en raison du pro-

gramme chargé, mais nous sommes disposés à faire des rajustements au jour le jour.

En terminant, nous espérons pouvoir travailler avec l'opposition au programme détaillé des travaux que j'ai exposé, dans le dessein de servir les intérêts de tous les Canadiens. Nous demandons donc la collaboration de tous les députés de la Chambre, particulièrement ceux des partis d'opposition.

J'exhorte la Chambre à appuyer cette motion. Il est dans le plus grand intérêt des Canadiens d'adopter cette motion et de terminer le programme législatif que j'ai présenté.

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer au solliciteur général que je viens de dresser la liste des travaux qu'il a annoncés à la Chambre. Sauf erreur, il y en a 22 sur la liste alors qu'il nous reste à peine neuf jours ouvrables.

Il parle avec emphase de servir les intérêts de la population. Il est exact que, si nous sommes au Parlement, c'est parce que nous voulons servir les meilleurs intérêts des Canadiens. Je dois demander au solliciteur général comment il entend servir l'intérêt public, quand il annonce à la Chambre des communes, deux semaines avant la fin de la session en cours, dont il ne reste que neuf jours ouvrables, qu'il y a encore 22 mesures à étudier. Je me demande si, en agissant ainsi, nous ne donnons pas à tout Canadien raisonnable, qui lit le *hansard* ou qui suit les débats à la télévision, l'impression que le gouvernement considère que le rôle de la Chambre des communes se limite à donner automatiquement des approbations.

À mon avis, il est insensé de croire que l'on puisse étudier 22 mesures en neuf jours. Le solliciteur général peut-il faire des observations à cet égard?

M. Gray: Monsieur le Président, si le député veut bien consulter la liste des projets de loi que j'ai annoncés, il constatera qu'ils ont presque tous été l'objet d'un long débat à la Chambre des communes et d'une étude attentive en comité. Dans la plupart des cas, nous demandons simplement à la Chambre de procéder aux étapes finales du débat, soit le débat à l'étape du rapport et la troisième lecture.

Pourquoi le député voudrait-il retenir encore pendant des mois le projet de loi C-45, qui révisé notre système correctionnel et la mise en liberté sous condition? Je croyais que le Parti réformiste tenait à la mise en vigueur de ces modifications. Pourquoi hésite-t-il face à une telle mesure? C'est une question que nous voulons voir progresser. Nous avons d'ailleurs prévu de nombreuses heures de débat.

Nous demandons simplement que des mesures fassent l'objet de motions et soient renvoyées au comité pour une étude plus approfondie. Dans pratiquement tous les cas, ces mesures ont déjà été débattues longuement à la Chambre et au comité. Nous demandons simplement de pouvoir franchir les étapes finales, soit le débat à l'étape du rapport et la troisième lecture. Nous avons prévu une prolongation des heures, que tous les députés, je l'espère, voudront mettre à profit pour franchir ces étapes.